



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES
2022-2025

PROPOSED THREE-YEAR PLAN FOR THE ALLOCATION AND
DESTINATION OF IMMOVABLES
2022-2025

COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME 20 juin 2022
LONG RANGE PLANNING COMMITTEE June 20, 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGT ET UNIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX

« Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission est tenue d'établir un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, et ce, chaque année;

ATTENDU QUE ladite loi requiert également que la Commission émette un acte d'établissement pour chaque école et chaque centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 22-04-26-18, la consultation portant sur la proposition du Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2022-2025 a pris fin le 3 juin 2022;

ATTENDU QUE le Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2022-2025 entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et qu'un acte d'établissement pour chaque école et centre sera émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le Plan triennal et Liste des écoles – Répartition et destination des immeubles 2022-2025 et d'émettre les actes d'établissement applicables, comme il se doit.

Vote : 10-0-2. Motion adoptée (M^{me} M. Corsi et M. T. Speranza se sont abstenus, M. J. Fabian absent lors du vote)

Résolution n°22-06-21-16 »

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une séance ordinaire de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 21 juin 2022.



Secrétaire générale
Commission scolaire English-Montréal
Le 23 juin 2022

EXTRACT FROM THE MINUTES OF A REGULAR MEETING OF THE ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD HELD IN THE CITY OF MONTREAL ON THE TWENTY-FIRST DAY OF JUNE TWO THOUSAND AND TWENTY-TWO

Three-Year Plan for the Allocation and Destination of Immovables 2022-2025

WHEREAS the Education Act requires the Board to establish a Three-Year Plan for the allocation and utilization of its immovables on an annual basis;

WHEREAS the said Act also requires the Board to issue a Deed of Establishment for each school and adult education and vocational training centre under its jurisdiction;

WHEREAS by virtue of resolution # 22-04-26-18 the consultation on the Proposed Three-Year Plan and List of Schools - Allocation and Destination of Immovables 2022-2025 concluded on June 3, 2022;

WHEREAS the Three-Year Plan and List of Schools - Allocation and Destination of Immovables 2022-2025 will take effect July 1, 2022 and a Deed of Establishment for each school and centre will be issued;

IT WAS MOVED BY MR. JOSEPH LALLA AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the Three-Year Plan and List of Schools – Allocation and Destination of Immovables 2022-2025 be approved and the applicable Deeds of Establishment be issued accordingly.

Vote: 10-0-2, Adopted (Ms. M. Corsi and Mr. T. Speranza abstained, Mr. J. Fabian not present for the vote)

Resolution # 22-06-21-16

CERTIFIED that the foregoing is a true and correct extract from the Minutes of a Regular Meeting of the ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD held on June 21, 2022.



Me Nathalie Lauzière, Secretary General
English Montreal School Board
June 23, 2022



Selon l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

As per Section 211 of the Education Act

Each year, after consulting any municipality or metropolitan community whose territory is situated entirely or partially within its own, the school board shall establish a three-year plan for the allocation and destination of its immovables. The plan must specify, for each school and each vocational training and adult education centre, the name and address of the school or centre, the premises at its disposal, the level of instruction provided, any purpose it may have other than its educational purpose, its capacity and the school enrolment forecast for the duration of the plan.

Locaux

Les locaux sont mis à la disposition de l'école durant les heures de classe régulières jusqu' à 18 h. Les réservations des locaux après 18 h et au cours des fins de semaine sont régies par la Politique BG-7 - Organismes externes - Politique et structure de location des locaux de la Commission.

Premises

The premises are placed at the school's disposal during regular school hours up until 6:00 p.m. Facility rentals after 6:00 p.m. and on weekends are governed by policy BG-7 Outside Organizations – Rental Policy And Rate Structure For Use Of Board Facilities.



Capacité d'accueil d'une école

Établir une capacité d'accueil consiste à déterminer le nombre maximal de groupes que peut accueillir l'école en fonction des locaux disponibles et des superficies allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le nombre d'élèves par groupe varie selon les tailles maximum de classe et la codification des élèves ayant des besoins particuliers, selon le niveau d'apprentissage.

Pour réaliser cette opération, il faut faire le relevé des locaux qui figurent aux plans de l'école et comparer le résultat avec les programmes techniques offerts par l'école. Selon le nombre de groupes desservis, l'école allouera un nombre de classes et une surface en mètres carrés proportionnelle pour les activités telles que : gymnase, bibliothèque, local polyvalent, locaux spécialisés, classe-ressource, classe d'ordinateur, service de garde et bureaux administratifs.

School Capacity

Establishing the school capacity consists of determining the maximum number of groups that can be accommodated by the facility based on available space and areas allocated by the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. The number of students per group varies according to maximum class sizes and coding of students with special needs per levels of instruction.

To accomplish this operation, a survey of the classrooms contained in the school's building plans is completed and the results are compared with the technical program(s) offered by the school. Depending on the number of groups required, the school will allocate a number of classrooms and proportional square meter surface of the premises for such activities as: gym, library, multipurpose room, specialized facilities, resource class, computer class, daycare services and administrative offices.

Effectif scolaire pour l'année en cours et prévisions d'effectifs scolaires

Les données relatives à l'effectif scolaire sont fondées sur les inscriptions au 30 septembre. Les prévisions d'effectifs scolaires qui figurent dans le Plan triennal sont prédictives et fondées sur les données publiées par une source externe (Baragar Systems). Baragar a recours à diverses sources de données et à une méthodologie de projection des effectifs scolaires pour calculer les prévisions futures en matière d'inscriptions. La CSEM reconnaît que les données relatives aux inscriptions pourraient s'avérer supérieures ou inférieures à la situation réelle de l'école.

Current Year Student Enrolment and Enrolment Forecast

The enrollment figures are based on September 30th enrollment numbers. The enrolment forecast in the Three-Year Plan is predictive and based on the figures published by an external source (Baragar Systems). Baragar uses multiple data sources and enrolment projection methodology to derive future forecasted student enrolment. The EMSB recognizes that the enrolment data may be higher or lower than the school's actual numbers.



**PROPOSITION DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2022-2025**

**PROPOSED THREE-YEAR PLAN FOR THE ALLOCATION AND DESTINATION OF
IMMOVABLES 2022-2025**

TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS

	Pages
ÉCOLES PRIMAIRES ELEMENTARY SCHOOLS	1 – 10
ÉCOLES PRIMAIRES/SECONDAIRES ELEMENTARY/SECONDARY SCHOOLS	11 – 12
ÉCOLES SECONDAIRES SECONDARY SCHOOLS	12 – 17
ÉCOLES INNOVATRICES OUTREACH SCHOOLS	18 – 19
ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES SOCIAL AFFAIRS SCHOOLS	20 – 22
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ADULT EDUCATION AND VOCATIONAL TRAINING CENTRES	23 – 27
CENTRE ADMINISTRATIF ET PROPRIÉTÉS EXCÉDENTAIRES DE LA CSEM – ÉCOLES et TERRAIN ADMINISTRATION BUILDING AND SURPLUS PROPERTIES - SCHOOLS and LAND	27 – 32
RÉSIDENCES RESIDENCES	32 – 33